

Devenez Certified Fraud Examiner (CFE) Exam Review Course, à Paris



ifpf

INSTITUT FRANÇAIS
DE PRÉVENTION
DE LA FRAUDE

Le CFE Exam Review Course est homologué par le Comité scientifique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) sous la référence 16F0214.

Formation et examens : du 24 au 28 sept. 2018
et du 26 au 30 nov. 2018



CFE Exam Review Course
**AUTHORISED
TRAINER**





Les menaces d'ordre frauduleux ou éthique ont mobilisé et continuent de mobiliser une attention croissante des dirigeants d'entreprises, des investisseurs, des régulateurs et autres parties prenantes. Il s'en suit un besoin accru de professionnels spécialisés dans la prévention, la détection et le traitement de ces menaces.

Le titre de CFE fournit un avantage concurrentiel en termes de rémunération par rapport aux professionnels non-certifiés. En effet, les certifiés CFE gagnent en moyenne 17 % à 25 % de plus que des non-CFE dans des fonctions comparables (*Études ACFE 2015/2016*).

Les CFE exercent une variété d'activités incluant la comptabilité, l'audit et le conseil, l'investigation de fraudes et la sécurité. Ils investiguent les allégations de fraudes, recommandent des systèmes de contrôle anti-fraude, accompagnent la résolution de disputes financières ou d'évaluation d'actifs, sont témoins Experts en matière d'investigations financières, etc.

Les organisations qui emploient des CFE dans leurs fonctions de gouvernance, gestion de risques et contrôle parviennent à réduire les coûts et durées des fraudes de moitié en moyenne (source : *Reports to the Nations 2016*).

La certification est décernée aux professionnels qui ont fait la preuve de leur qualification spécifique dans les modules suivants :

- mécanismes des transactions frauduleuses,
- techniques d'investigation,
- éléments juridiques relatifs à la fraude,
- techniques de prévention de fraudes : criminologie et éthique,

Pour se préparer à l'examen, IFPF vous propose un cursus de formation composé de deux phases, qui vous fournit tous les éléments essentiels et nécessaires pour passer l'examen et devenir un Certified Fraud Examiner (CFE).

Le cursus est organisé en deux temps :

- une première phase introductive de 5 jours, articulée autour de la présentation et le développement des outils et concepts fondamentaux requis pour l'examen. Elle inclut des séances d'exercices pratiques sur des questionnaires tels que proposés pour l'examen ainsi que des trucs et astuces pour préparer efficacement l'examen.
- une deuxième phase de 5 jours concentrée sur la révision intensive des modules requis pour passer l'examen.

Le corps enseignant est composé de Certified Fraud Examiners bilingues (Français-Anglais).

Les frais d'inscription couvrent :

- les jours de séminaires en présentiel
- un suivi à distance sur un an
- le CD-ROM ou le logiciel CFE Exam Prep Course
- les livrets de cours, les slides de présentation et le Guide d'Etude (Study Guide)
- lexique anglais-français
- la cotisation à verser à l'ACFE (siège mondial aux USA) et au Chapitre Français
- l'organisation du passage de l'examen, en anglais
- un certificat (ACFE) de participation validant les heures de formation continue
- un double engagement contractuel de certification en un an maximum.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner dûment complété et accompagné d'un curriculum vitæ à :

Institut Français de Prévention de la Fraude (IFPF), 6 rue Duret, 75116 Paris, France

Vous pouvez aussi nous joindre au : +33 (0)1 73 44 27 77

E-mail : formation-cfe@ifpf.fr

Site internet : www.ifpf.fr

Règlement par chèque à l'ordre de IFPF ou par virement à :

Institut Français de Prévention de la Fraude (IFPF)

BNP Paribas, agence Paris Bourse

RIB : 3000 4008 0200 0101 96377 65 - IBAN : FR76 3000 4008 0200 0101 9637 765

SWIFT BIC : BNPAFRPPPOP

PARTICIPANT(E) *

Nom

Prénoms

Fonction

Adresse

Ville

Pays

Téléphone

E-mail

ENTREPRISE OU ORGANISME DU PARTICIPANT*

Activité

Raison sociale

Adresse

Téléphone

Adresse de facturation (si différente)

CHOIX DES SESSIONS DE FORMATION*

Options : **du 24 au 28 sept. et du 26 au 30 nov. 2018** (cours initiaux + révision intensive + examens)

4 850 euros H.T. (5 820 euros T.T.C.) par participant

du 24 au 28 septembre 2018 (gestion des risques de fraude et de corruption : approches et outils fondamentaux) 2 800 euros H.T. (3 360 euros T.T.C.) par participant

du 26 au 30 novembre 2018 (révision intensive CFE Exam + examens)

3 350 euros H.T. (4 020 euros T.T.C.) par participant

COMMENT AVEZ VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

E-mailing Presse Internet Recommandation Démarchage direct

*Fait à *Date : *Signature :

L'astérisque (*) indique les mentions obligatoires. La signature du dossier d'inscription, accompagné du paiement des frais d'inscription, vaut acceptation sans réserve des conditions générales de service, détaillées au verso.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Inscription définitive

L'inscription définitive est conditionnée par l'admission du candidat à ce parcours et par le paiement des frais d'inscription. En vous inscrivant, vous affirmez que vous n'avez jamais fait l'objet de condamnation, y compris des condamnations effacées, pour crime ou délits dits d'atteinte à la probité : infraction qui remet en question l'intégrité ou le jugement du contrevenant, telle que la fraude, la corruption, le vol, les détournements d'actifs, etc.

Vous certifiez également que les informations fournies à l'inscription sont exactes. La falsification des informations lors de l'inscription est cause de refus du dossier ou de votre exclusion de l'ACFE. Vous vous engagez à respecter les règlements et les code d'éthique professionnel de l'ACFE. L'octroi de la qualité de membre est à la discrétion de l'ACFE et non un droit. Les critères d'adhésion sont établis par le Conseil des Régents (ACFE Board of Regents) dont la décision est sans appel.

Tarifs & modalités de paiement

Les frais d'inscription couvrent la documentation pédagogique remise aux participants y compris le CD-ROM ou le logiciel CFE Exam Prep Course, l'adhésion à l'ACFE et au Chapitre Français, un an d'abonnement à la version électronique de Fraud Magazine, l'accès à la base documentaire de l'ACFE, et l'organisation du passage de l'examen. Durant un an, à compter de la date d'inscription, l'IFPF et l'ACFE assurent un suivi à distance des participants jusqu'à leur passage de l'examen CFE.

Conditions d'annulation et de report

Pour toute annulation, plus de 45 jours avant le premier jour de la formation, le remboursement se fera sous déduction de retenue de 1 500 euros. Le candidat conservant le droit d'inscription à l'examen CFE pendant un an, en plus de la documentation.

Le candidat pourra effectuer le choix de participer à une autre session de son choix dans un délai d'un an sous réserve d'un paiement complémentaire de 600 euros.

Pour toute annulation entre 45 à 30 jours avant la session, un remboursement de 40 % sera effectué, le candidat conservant le droit d'inscription à l'examen CFE pendant un an, en plus de la documentation CFE Prep Course et les droits d'adhésion à l'ACFE pendant un an. Pour toute annulation de moins de 30 jours, la totalité des frais seront retenus et facturés, le candidat conservant le droit d'inscription à l'examen CFE pendant un an, en plus de la documentation CFE Prep Course et les droits d'adhésion à l'ACFE pendant un an.

Administration

À réception et validation du dossier d'inscription incluant le paiement, IFPF adresse une convocation électronique au participant indiquant le lieu exact de la formation. Vous recevrez aussi par voie électronique la version internationale du CFE Prep Package.

Au terme de la formation, une attestation de présence sera adressée à l'établissement financeur à sa demande. De plus, un certificat de participation sera décerné à tous les participants présents à toutes les sessions.

À l'issue des examens CFE, les résultats individuels seront communiqués également par courriels, uniquement à chaque participant concerné.

En adaptation aux besoins de sécurité et de confort des participants le lieu (dans la même ville) et la date de la formation pourront être changés. Une notification vous serait envoyée, le cas échéant, sous réserve de force majeure.

Informatique et libertés

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous acceptez le stockage des données personnelles dans les bureaux de l'ACFE, de ses chapitres et de l'IFPF dans tous les territoires où ils sont présents dans le monde.